

SUR LES CONSTRUCTIONS “NOM-ADJECTIF” À VALEUR DÉNOMINATIVE

NURIA RODRÍGUEZ PEDREIRA
Universidade de Santiago de Compostela

Dénommer un être, un objet, c’est d’abord l’identifier, puis lui associer un caractère désignationnel. Autrement dit, le processus de dénomination établit un lien entre le signe linguistique –dans lequel on privilégie le substantif- et la réalité extra-linguistique. En effet, les signes renvoient “à autre chose qu’eux-mêmes” (Kleiber, 1984 : 77) à travers l’acte de référence. Ainsi le trait principal de l’expression linguistique est de “référer à” (*désigner; dénoter; dénommer; renvoyer à*) une notion particulière appelée le référent.

La relation de dénomination telle que nous la concevons est une “fonction de production verbale” (Koskas & Kremin, 1984 : 5)¹ dont l’acte lui-même consiste à désigner, représenter une catégorie référentielle par un nom ou par d’autres séquences linguistiques de même statut grammatical.

Des définitions similaires se trouvent également exprimées dans les dictionnaires de langue :

“Nom affecté à une chose” (Le Robert Méthodique, s.v. *dénomination*).

“Désignation d’une personne ou d’une chose individuelle par un nom” (Petit Robert, s.v. *dénomination*).

“Désignation d’une personne ou d’une chose par un nom qui en indique l’état, les propriétés” (Lexis, s.v. *dénomination*).

Comme nous pourrions le constater au cours de cette étude, le nom est voué à la fonction de dénomination, mais il n’en est pas le seul responsable. D’autres signes peuvent également assumer ce rôle et désigner par conséquent des choses de la réalité extra-linguistique. Il en est ainsi des syntagmes à «nom-adjectif» (e.g. *pilule bleue*), qui s’analysent comme des structures codées pouvant être incluses dans une relation de dénomination. L’analyse de ce type de séquences est le but de ce travail.

1. LA FONCTION SOCIALE DE LA DÉNOMINATION

C’est un fait que l’extra-linguistique fait partie de l’acte de dénomination, puisque dénommer implique en lui-même reconnaître son existence. Désigner un objet, c’est conférer à l’extra-linguistique un caractère linguistique en tenant compte des implications sociales pertinentes. Dans ce sens, il y a donc toujours un sujet qui dénomme et une communauté prête à accepter cette dénomination, pourvu qu’elle s’accorde sur la reconnaissance de l’objet en question. Au cas où l’identification ne serait pas possible, le signe linguistique deviendrait opaque, bien que le locuteur ait produit préalablement l’action de dénommer. Marie-Françoise Mortureux rappelle le rôle cognitif du processus de dénomination dans les termes suivants :

1. Pour plus de détails, vid. le volume monographique *Langages* (1984) sur la dénomination.

L'examen de cette action elle-même doit prendre en compte la relation qu'établit un locuteur (individuel ou collectif) entre lui-même et son public en attribuant un nom à un segment de réalité, *dont l'existence est plus ou moins préalablement admise*² : le jeu social de la communication, la réalité extra-linguistique, et le système linguistique sont les trois facteurs de la dénomination comme acte. (Mortureux, 1984 : 95)

Les mots désignent des éléments de la réalité extra-linguistique, mais ils ne constituent pas cet extra-linguistique. Cependant la responsabilité du locuteur est fortement engagée lorsque l'acte lui-même renvoie à un référent difficilement acceptable, voire choquant. Dans ce cas, le recours à l'euphémisme, à la métaphore ou à la métonymie semble résoudre le problème tout en évitant la désignation directe.³

Comme nous l'avons dit précédemment, un certain nombre de constructions nominales sont aptes à désigner des objets de la réalité extra-linguistique. Le phénomène est particulièrement saillant en ce qui concerne les structures à "nom + adjectif", du type *pilule bleue*, *carte orange* ou encore *langue verte*. On observe en effet que ces tournures partagent une relation de dénomination, et que la fonction sociale y joue un rôle important.

L'identification des référents dénommés par les signes linguistiques correspondants est étroitement liée aux connaissances de la communauté réceptrice.⁴ Aussi les tours *carte orange* ou *carte vermeil* pourront-ils être plus facilement identifiés par un locuteur français que par des énonciateurs appartenant à d'autres communautés culturelles. C'est le cas aussi pour *langue verte*, énoncé qui sera décodé sans problèmes par un interlocuteur averti (reconnaissance d'une terminologie linguistique), mais qui le sera sans doute moins par celui qui est profane en la matière. On comprend donc que tous les individus ne puissent identifier de la même façon les divers signes linguistiques qui débouchent sur une dénomination, particulièrement ceux qui sont susceptibles de faire partie de la néologie lexicale.

Le plus souvent donc, l'acte d'identification lui-même est associé à des connaissances culturelles que l'énonciateur n'est pas toujours en mesure de posséder. Ainsi, les dénominations *carte bleue* ou *carte orange* seront sans aucun doute plus fréquemment employées par un individu français (en particulier s'il est parisien) que par un énonciateur non-français, même si celui-ci peut identifier les référents en question.

Contrairement aux structures nominales à valeur non-dénomminative (*veste bleue*, *table carrée*) dans lesquelles le sens de l'adjectif est entièrement autonome, le processus de dénomination supporte en lui-même une démotivation progressive –à différents degrés– des éléments qui l'intègrent. Ainsi, l'adjectif n'exprime le plus souvent qu'un sens métaphorique. Cette observation, appliquée aux exemples précédents, implique que les formes *carte bleue* ou encore *carte orange* s'affranchissent du caractère chromatique, pour dénommer respectivement la carte de crédit et la carte de transports urbains. Autrement dit, la description lexicale existe («carte de couleur bleue» et «carte de couleur orange»), mais elle ne sert qu'accessoirement au repérage de l'objet. En effet, l'identification a lieu par des contraintes pragmatico-culturelles, qui associent le référent dénommé par le nom *carte bleue* et *carte orange* à une carte de crédit et à une carte de transports en commun respectivement. L'acte de dénomination est donc premier.

Goes va au-delà de cette observation en affirmant que la dénomination demeure immuable même dans l'éventualité d'une variation de couleur de la carte :

2. C'est nous qui soulignons

3. Voir l'exemple du terme *nègre* , qui est remplacé par *noir*, *personne de couleur* ou par l'anglicisme *black*. Pour un exposé plus complet sur les mots à référent scatologique ou sexuel se reporter à C. Mérimou (1998).

4. Ces connaissances ne sont pas inaltérables puisqu'elles varient d'une communauté à l'autre. Pour plus de développements sur la variation interindividuelle des connaissances, vid. Kleiber (1990: 69-78).

La valeur sémantique prototypique de l’adjectif en question ne joue souvent plus aucun rôle (...). La couleur de la carte pourrait changer que le nom resterait le même. (Goes, 1999: 123)

Dans ce sens, nous pouvons affirmer que le chromatisme est plutôt considéré comme un instrument de dénomination que comme un élément de description, et que l’ensemble évoque un type de carte lié à telle ou telle caractéristique saillante. Ce qui importe, c’est la fonction sociale de la dénomination et son implication dans l’acte lui-même. Aussi le référent désigné par tel ou tel nom doit-il être accepté préalablement par le public communautaire. Nous allons examiner dans le chapitre suivant les structures susceptibles de dénommer des éléments de la réalité extra-linguistique.

2. DÉNOMINATION ET LEXIES DÉNOMINATIVES

Comme nous l’avons fait remarquer dans ce qui précède, les constructions à «nom-adjectif» peuvent manifestement dénommer un objet, un être, au même titre qu’un substantif. En témoignent les exemples du type *pilule bleue*, *carte orange*, *langue verte*, *foulard islamique* et autres tours semblables.

Le comportement référentiel de ce type d’occurrences est bien proche de celui du nom commun.⁵ Gouvard (1998) parle, à ce propos, de deux opérations distinctes :

- 1) D’une part, le locuteur désigne par un signe linguistique quelconque un objet de la réalité extra-linguistique. Ainsi, ce signe est associé conventionnellement au concept que l’on prétend dénommer. C’est l’opération de dénomination proprement dite.
- 2) D’autre part, le locuteur classe un objet de la réalité extra-linguistique dans la catégorie conceptuelle qui lui semble la plus appropriée pour caractériser cet objet. C’est l’opération de catégorisation qui s’impose.

L’emploi du nom commun engage donc la procédure référentielle suivante:

Le locuteur emploie un signe linguistique qui lui permet de dénommer la catégorie dans laquelle il classe le référent, et c’est par le biais de cette catégorisation que l’interlocuteur accède au référent ainsi dénommé. (Gouvard, 1998 : 58)

Ces deux opérations complémentaires peuvent être illustrées par un exemple concret. Supposons qu’un locuteur dénomme par le signe “tchador” le voile destiné à couvrir la tête et l’ensemble du corps des femmes musulmanes. Celui-ci possède, aux yeux du locuteur, suffisamment de caractéristiques pour pouvoir associer conventionnellement l’objet en question au concept, noté /TCHADOR/.

Si la procédure est valable pour les noms communs, comme nous venons de le démontrer, elle l’est aussi pour les autres réalisations de la dénomination. C’est le cas des constructions «nom-adjectif» qui font l’objet de cette étude. Celles-ci sont ordinairement connues sous le nom de “synapsies” (Benveniste), “lexies complexes” (Pottier), “unités syntagmatiques” (Guilbert) ou même “noms composés” (Bosredon). Cependant, il convient de faire quelques remarques à propos de ces appellations. Premièrement, les structures que nous nous proposons d’examiner ne concernent que les syntagmes nominaux comportant un adjectif (e.g. *foulard islamique*, *carte bleue*), alors que les dénominations ci-dessus comprennent toutes les formes nominales quelle qu’en soit la composition. Deuxièmement, les constructions à «nom-adjectif» susceptibles d’analyse présentent différents degrés de figement, qui vont du degré minimal au degré maximal. C’est pourquoi, nous émettons des réserves sur la convenance de ces dénominations. Cela dit,

5. Pour une étude exhaustive sur le fonctionnement référentiel des noms propres, se reporter à Gouvard (1998).

le mode de désignation est peu pertinent pourvu qu'il y ait accord sur la définition et la description des structures en question.⁶

Indépendamment des étiquettes qu'on prétend leur assigner, les occurrences qui nous occupent ont en commun la fonction appellative. On observe en effet que celles-ci partagent les traits suivants :

- 1) Les unités lexicales possèdent une propriété référentielle, c.-à-d. qu'elles mettent en jeu un acte de référence (l'expression linguistique, et partant son sens renvoie à une catégorie référentielle).
- 2) Les unités lexicales possèdent une propriété catégorielle, c.-à-d. qu'elles équivalent à une unité référentielle à sens global (l'expression linguistique représentée par le signe «nom-adjectif» désigne un référent unique).
- 3) Les unités lexicales s'inscrivent dans un acte de communication individuel destiné à être interprété par un destinataire. La reconnaissance du référent repose sur un code fixé préalablement par la communauté socio-linguistique (cf., ci-dessus, & 1.).

En résumé, les constructions à valeur dénominative sont des unités référentielles ("unité codée complexe" (Kleiber)) à sens unique, identifiables par la communauté linguistique :

À ce stade de l'analyse, toute unité codée, c'est-à-dire toute unité associée mémoriellement à un référent, nom propre, item lexical (ou mot lexical) et lexie complexe, peut être considérée comme un nom-*name*. (Kleiber, 1984 : 82)

Nous pouvons donc affirmer que les occurrences, comme *foulard islamique*, *barque vénitienne* ou encore *carte bleue* constituent des dénominations qui renvoient à des catégories référentielles stables. Cependant, les propriétés des adjectifs n'exercent pas le même niveau d'influence sur l'acte de dénomination, comme nous allons le voir dans ce qui suit.

3. DÉNOMINATION ET PROPRIÉTÉS DESCRIPTIVES

Du point de vue sémantique proprement dit, on ne peut pas nier qu'il existe différents degrés de lexicalisation, en fonction de la motivation des signes qui composent l'expression linguistique. En d'autres termes, bien que les constructions à valeur dénominative renvoient à une seule catégorie conceptuelle, un ou deux éléments de l'unité lexicale conservent leur identité sémantique. On observe dans ce cas que les structures séquentielles sont engagées dans un "processus de lexicalisation non achevé" (Kleiber, 1984 : 89, n. 27), que nous pouvons dénommer état de semi-lexicalisation. Les exemples ci-contre sont, à nos yeux, partiellement figés :

Blé indien, café turc, fièvre jaune, pagode chinoise, perdrix rouge, pilule bleue, plante sauvage, poisson rouge, sauce béarnaise, Afrique noire, chapeau mexicain, série noire, chapeau tyrolien, lézard vert, blousons dorés, berger allemand, carte bleue, carte orange, carte grise, café irlandais, café turc, chat siamois, roman noir, café viennois, café maure, bains turcs, foulard islamique, pipe turque, danse russe, salade grecque, alcool mexicain, lutte japonaise, théâtre japonais, costume japonais, blé noir, continent noir.

En effet, ces structures montrent que le processus de lexicalisation est incomplet. Ainsi, une pilule bleue est bien une pilule, un café irlandais est un café, de même qu'un foulard islamique reste un foulard. Or cette pilule, ce café et ce foulard ne sont pas une pilule, un café et un foulard

6. Notre argumentation sera illustrée par un ou plusieurs exemples. Ceux-ci ne sont fournis qu'à titre illustratif et ne prétendent pas faire partie d'un classement typologique des occurrences en jeu. Une analyse de ce type mériterait à elle seule une étude détaillée qui pourra, ultérieurement, faire l'objet d'une autre contribution.

quelconques. Ils sont caractérisés par des propriétés saillantes, voire stéréotypiques, qui permettent d'identifier le référent en question. Ce sens descriptif correspond *grosso modo* à un type particulier de relation appelée «dénomination métalinguistique» (Kleiber, 1984) :

La relation de dénomination métalinguistique, parce qu'elle unit un nom à un concept rassembleur d'occurrences particulières, permet, une fois la compétence acquise, d'utiliser le nom en question, sans nouvel apprentissage, pour tout particulier qui présente les propriétés spécifiques de la classe délimitée par le concept en question. (Kleiber, 1984 : 90)

C'est par le biais de cette description que l'on pourra utiliser la dénomination pour tout concept qui présente les caractéristiques nécessaires d'appartenance à telle ou telle catégorie. Par exemple, *café turc* est le nom que l'on attribue au café prototypique de la Turquie, parce qu'il est doté d'un certain nombre de traits connotatifs qui le rendent visiblement différent. Ainsi, il s'agit d'un café noir très fort, servi dans une petite tasse avec quelques gouttes d'eau froide. Dans le même sens, le trait distinctif du *café viennois*, par rapport aux autres types de café, concerne l'un de ses ingrédients, soit la présence de crème Chantilly. Pour peu qu'un café satisfasse à l'une ou l'autre description, il semble incontestable qu'il pourra être désigné sous l'une ou l'autre dénomination.⁷

Dans les exemples ci-dessus, on remarque que la fonction identifiante des énoncés désignationnels passe ainsi par un processus de sous-catégorisation mis en relief par un certain nombre de propriétés descriptives. Les unes -exemples du *lézard vert* ou de la *perdrix rouge*- sont visiblement significatives, et c'est la propriété elle-même (ici la couleur) qui permet d'identifier l'occurrence. La catégorie référentielle désigne alors une espèce. Les autres -exemples du *chat siamois* ou du *foulard islamique*- ne sont que secondaires par rapport aux connaissances empiriques des interlocuteurs, qui s'imposent. La description étant manifestement présente -un chat siamois est bien un chat originaire du Siam- la caractéristique essentielle de cette race est d'avoir les yeux bleus, la face brun foncé et le poil ras. Sans l'activation d'éléments extra-linguistiques, la description proprement dite s'en tiendrait à «chat d'une race d'Extrême-Orient». Les propriétés descriptives sont donc accessoires. Cela apparaît encore plus nettement dans *carte bleue* ou *carte orange*.

En effet, la couleur de la carte est peu pertinente dans la mesure où ce sont d'autres traits connotatifs qui aident au repérage du référent. La citation suivante témoigne de cette observation par le biais d'un exemple similaire :

Dans les suites *vin blanc*, *vin rouge* et *vin gris* les adjectifs ne sont pas des prédicats; ils ne permettent pas une véritable assertion. L'adjectif n'a pas pour but d'apporter au substantif *vin* une propriété physique donnée (sa couleur) mais de désigner des types de vin différents, des variétés de vin (...). On observera, au passage, que du point de vue de la couleur objective, le vin blanc est jaune et le vin gris rosé. (Gross, 1996 : 50)

En résumé, des exemples que nous venons d'énumérer nous pouvons retenir qu'un procès de lexicalisation incomplet conduit à l'actualisation des propriétés descriptives, dont le rôle va dépendre du degré de motivation des éléments en jeu. Le plus important est que la catégorie référentielle constitue une dénomination, et que les adjectifs impliqués dans l'acte sont plutôt des «étiquettes», comme en témoigne la citation suivante :

L'adjectif désigne alors un trait caractéristique ou saillant de l'objet qui permet de l'identifier parmi d'autres considérés au regard de certains autres critères comme

7. Pour plus de renseignements sur les propriétés associées à un stéréotype, vid. Rodríguez Pedreira (1999).

appartenant à la même famille. Ces adjectifs peuvent être considérés comme des étiquettes et non des qualités. (Gross, 1996: 51)

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder les dénominations construites par le biais des séquences totalement lexicalisées.

4. DÉNOMINATION ET LEXICALISATION

Contrairement aux énoncés du chapitre précédent, on remarque qu'un pied noir n'est pas un pied et que des montagnes russes ne sont pas des montagnes.⁸ Ainsi, le sens des deux termes –substantif et adjectif- n'est pas compositionnel, et seule est mise en relief la valeur sémantique globale de la lexie. Il s'agit du degré maximum de lexicalisation :

Montagnes russes, talons rouges, carte postale, Prince Noir, roulette russe, chapeau chinois, langue verte, éminence grise, pied-noir, lanterne rouge, ombres chinoises, nature morte, gueules noires, casques bleus, salade russe, feu rouge, feu vert, Maison-Blanche, Maillot jaune, marée noire, marché noir.

On remarque la perte d'autonomie sémantique des éléments qui intègrent les syntagmes ci-dessus. Ceux-là sont en combinatoire figée, ce qui conduit manifestement à la fonction dénomminative :

Ex: *marée noire* = mazout (valeur unitaire de la lexie)

pied-noir = Français installé en Algérie jusqu'à l'indépendance

Comme l'affirme Hegedüs-Lambert (1997 : 107), il s'agit "d'unités complexes caractérisées par l'inséparabilité et la non-éliminabilité de leurs composants". Aussi les séquences de ce type sont-elles considérées comme des dénominations conceptuelles. En effet, pour qu'une combinaison d'éléments lexicaux puisse être envisagée dans sa fonction dénomminative il faut qu'elle constitue une unité codée, et que celle-ci renvoie à un concept général. De plus, le sens de cette unité codée doit être fixé par convention, ce qui conduit à un apprentissage préalable pour tout locuteur.

Contrairement aux structures examinées dans le chapitre précédent, celles que nous analysons à présent possèdent une valeur sémantique globale qui annule le sens des unités constituantes, comme l'atteste la définition suivante :

Une séquence d'items n'est donc une dénomination, c'est-à-dire une unité codée ou préconstruite, que si le sens qui lui est conventionnellement assigné n'est pas entièrement construit à partir de la seule combinaison des items qu'elle comporte. (Kleiber, 1994: 213)

Dans cette perspective, le sens figuré (ou métaphorique) des unités lexicales se révèle un instrument de dénomination puissant et efficace. Dans *langue verte*, par exemple, la couleur n'est pas envisagée comme une propriété physique. L'adjectif y est appréhendé dans son acception métaphorique, l'ensemble *langue verte* donnant lieu à une dénomination fixée par convention pour tout locuteur (*langue verte* = argot). D'autres exemples comme *conte bleu* (discours fabuleux), *marché noir* (marché clandestin) ou encore *roman noir* montrent que le procédé est visiblement productif.

À l'instar de la métaphore, la métonymie semble être également un outil de dénomination approprié. Les séquences suivantes le montrent bien :

Chapeau chinois ☒ désigne un instrument à percussion (analogie de forme aux chapeaux chinois).

Le Prince Noir ☒ désigne le prince Édouard –hist. 1330-1376-.

(Les) gueules noires ☒ désigne les mineurs.

8. On constate cependant l'emploi métaphorique du terme sur la base d'une analogie de forme. Ainsi, on peut suggérer que cette métaphore contribue à créer une classe référentielle par le biais d'une dénomination.

L’Afrique noire ☒ désigne la partie du continent à population noire.

L’éminence grise ☒ désigne le Père Joseph (collaborateur intime de Richelieu) et par ext. le conseiller intime qui manœuvre un personnage officiel dans l’ombre.

Le Nain jaune ☒ désigne un jeu de cartes.

La Maison-Blanche ☒ désigne le gouvernement américain.

Les casques bleus ☒ désigne les troupes internationales de l’O.N.U.

Le Maillot jaune ☒ désigne le vainqueur du Tour de France.

Les talons rouges ☒ désigne la noblesse du XVII^e s.

La lanterne rouge ☒ désigne le dernier du peloton -par ext. à “lanterne à l’arrière du dernier véhicule d’un convoi”-.

En résumé, que la dénomination soit mise en relief par des lexies dont le figement n’est pas achevé (*foulard islamique*) ou que celle-ci soit induite par des séquences complètement lexicalisées (*marée noire*), l’acte lui-même joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de ces unités complexes.

5. DÉNOMINATION ET TYPOLOGIE RÉFÉRENTIELLE

Comme nous l’avons fait remarquer dans les chapitres précédents (cf., ci-dessus, & 2.), la fonction principale de la dénomination est d’effectuer un acte de référence, c’est-à-dire de désigner un objet de la réalité extra-linguistique. Un signe linguistique donné renvoie donc nécessairement à un concept appelé le référent. Dans cette perspective, bien que le substantif soit la catégorie grammaticale de dénomination par excellence, nous avons vérifié au cours de cette étude que les constructions à «nom-adjectif» sont également aptes à dénommer une notion.

Ainsi, en ce qui concerne le signe linguistique, les lexies dénominatives peuvent assumer la fonction de désignation au même titre qu’un nom. Pour ce qui est de la réalité extra-linguistique, deux types de référents sont susceptibles d’être associés à ce signe: le nom commun et le nom propre. En effet, s’il est vrai que les structures à «nom-adjectif» dénomment tel ou tel référent (=représentation mentale de cette réalité dans l’univers extra-linguistique), il n’en demeure pas moins que ledit référent pourra être désigné sous d’autres formes linguistiques équivalentes. Dans ce processus, il se peut donc que l’interlocuteur attribue au référent un signe autre que celui par lequel il aura été dénommé à l’origine. De plus, cette association pertinente du référent à l’expression linguistique seconde est le plus souvent une association spontanée de tout locuteur ayant subi un apprentissage préalable.

On remarque que le signe linguistique substitutif est un nom propre ou un nom commun selon les cas. Nous allons illustrer ci-après cette observation. Imaginons qu’un locuteur émet l’énoncé “la pilule bleue !” dans une situation de communication, où il aurait répondu ainsi à son destinataire après une brève discussion sur les problèmes physiologiques de ce dernier. Le récepteur du message pourra associer de façon quasi instantanée ce référent à un deuxième signe linguistique : le Viagra. On constate donc qu’au référent dénommé par *pilule bleue* aura été attribué un autre signe susceptible d’assumer la même fonction. Dans ce sens, unité complexe (*pilule bleue*) et nom propre (*Viagra*) sont à traiter sur un pied d’égalité, car les deux expressions sont des dénominations.

Un certain nombre de séquences à «nom-adjectif» semblent être impliquées dans cette nouvelle association référentielle à un nom propre ou à un nom commun. En voici un échantillon:⁹

9. Le signe linguistique secondaire –nom propre ou nom commun- figure entre parenthèses, à côté de l’unité complexe à la base de la dénomination.

Cheval ailé (Pégase), *pilule bleue* (Viagra), *café irlandais* (“irish coffee”), *chapeau mexicain* (sombbrero), *bains turcs* (hammam), *chêne vert* (hyeuse), *foulard islamique* (tchador), *cheval marin* (hippocampe), *langue verte* (argot), *poisson rouge* (cyprin doré), *fourmi blanche* (termite), *fièvre jaune* (vomito negro), *pipe turque* (chibouque), *danse russe* (casachó), *alcool mexicain* (tequila), *lutte japonaise* (judo), *théâtre japonais* (Nô), *costume japonais* (kimono), *blé noir* (sarrasin), *continent noir* (l’Afrique), *marée noire* (mazout), *perdrix rouge* (bartavelle), *barque vénitienne* (gondole).

Au terme de cette contribution, on constate que les constructions «nom-adjectif» assument la fonction appellative au même titre que le substantif. Bosredon annonçait déjà cela dans son étude sur l’adjectif de relation, comme l’attestent les propos suivants :

Une preuve sémantique en est que le groupe N+Adj-Den [adjectif dénominal, N.R.P.] remplit la fonction nominale par excellence qui est celle d’appeler. (Bosredon, 1988: 7)

Une dernière remarque concerne la paraphrase type sous laquelle les séquences en jeu peuvent être glosées. En définitive, celle-ci confirme que lesdites séquences sont des dénominations à part entière, et que leur statut de lexies dénominales ne peut être mis en doute. Ainsi, la paraphrase “N+A s’appelle N” s’applique aux structures qui possèdent un équivalent nominal:

- Ex. La lutte japonaise s’appelle le judo.
- La pilule bleue s’appelle le Viagra.
- Le costume japonais s’appelle le kimono.

Au contraire, si le substantif constitue l’origine de la dénomination la paraphrase pourrait être inversée, et on obtiendrait comme résultat “N désigne N+A” :

- Ex. Le judo désigne la lutte japonaise.
- Le Viagra désigne la pilule bleue.
- Le kimono désigne le costume japonais.

Une glose semblable (“N+A désigne SN”) est également valable pour les constructions restantes :

- Ex. Le Maillot jaune désigne le vainqueur du Tour de France.
- La lanterne rouge désigne le dernier du peloton.
- Le chapeau chinois désigne un instrument à percussion.

Ces observations montrent que le nom, malgré son importance, n’est pas le seul outil de dénomination et que d’autres mécanismes -ceux des unités complexes- viennent s’ajouter au procédé typique.

6. CONCLUSION

Une délimitation du concept de dénomination nous éclaire sur sa capacité de désignation et sur l’importance de l’acte comme moyen d’expression référentielle. Son efficacité pratique dépend en grande mesure des connaissances encyclopédiques de la communauté linguistique. Dans ce but, les interlocuteurs doivent faire l’objet d’un apprentissage préalable qui facilite les processus cognitifs. Cela exige que soit accepté par convention le référent désigné par un signe linguistique donné.

Les constructions «nom-adjectif» sont abordées dans un but descriptif, pour rendre compte de leur aptitude à dénommer. Deux mécanismes opèrent à l’occasion : l’acte de dénomination lui-même et le processus de catégorisation. Dans le premier cas, le locuteur désigne par un signe linguistique un objet de la réalité extra-linguistique. Dans le second, il classe cet objet dans une catégorie conceptuelle. On constate que ces deux opérations définissent la fonction même de la dénomination.

En général, nous avons montré que les structures à valeur dénomminative sont des unités référentielles à sens unique. Parmi cet ensemble, les occurrences dont le procès de lexicalisation n'est pas achevé aboutissent à l'actualisation des propriétés descriptives. Dans ce sens, la dénomination est valable pour tout concept qui présente les caractéristiques nécessaires d'appartenance à une catégorie donnée, comme dans *lézard vert* ou *perdrix rouge*.

Dans le cas des structures entièrement lexicalisées, leur valeur sémantique globale annule le sens des unités constituantes et seule importe l'unité codée comme outil de dénomination. Nous avons remarqué que la métonymie (*les casques bleus*) et la métaphore (*la langue verte*) sont deux procédés courants qui servent à dénommer.

En ce qui concerne la typologie référentielle, nom commun et nom propre sont autant l'un que l'autre susceptibles de la fonction appellative, comme dans *cheval ailé* (=Pégase) ou encore *pilule bleue* (=Viagra). Les deux notions sont souvent interchangeables, comme il a été constaté par le biais des gloses proposées.

Nous espérons que cette étude aura servi à mieux saisir l'acte de dénomination et les contraintes linguistiques servant à le définir. Les constructions à «nom-adjectif» jouent, à nos yeux, un rôle non négligeable dans les mécanismes de la dénomination, comme ce travail a tenté de l'illustrer. La question n'est pas épuisée : l'émergence de nouveaux outils de dénomination montre que le processus est en évolution constante et que la lexicalisation exerce une influence notable sur l'acte lui-même.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires

LE ROBERT MÉTHODIQUE (1982).

LEXIS (1979).

PETIT ROBERT, (1967) et (1979).

Auteurs

BOISSON, C. et THOIRON, P. (éds) (1997) *Autour de la dénomination*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

BOSREDON, A. (1988) “Un adjectif de trop : l'adjectif de relation”, *L'information grammaticale*, 37, pp. 3-7.

GOES, J. (1999) *L'adjectif. Entre nom et verbe*, Paris-Bruxelles, Duculot.

GOUVARD, J.-M. (1998) *La pragmatique*, Paris, Armand Colin.

GROSS, G. (1996) *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.

HEGEDÜS-LAMBERT, C. (1997) “La dénomination idiomatique”, in Boisson, C. et Thoiron, P. (éds), *Autour de la dénomination*, pp. 107-120, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

KLEIBER, G. (1984) “Dénomination et relations dénomminatives”, *Langages*, 76, pp. 77-94.

KLEIBER, G. (1990) *La sémantique du prototype*, Paris, PUF.

KLEIBER, G. (1994) *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Paris, Armand Colin.

KOSKAS, E. et KREMIN, H. (1984) “Présentation”, *Langages*, 76, pp. 5-6.

LANGAGES (1984), 76, *La dénomination*.

MÉRILLOU, C. (1998) “Comment faire référence à l'innomable ? Rôle joué par les emprunts à une langue étrangère”, in Le Querler, N. et Gilbert, É. (éds), *La Référence -I-. Statut et processus*, pp. 205-215, Presses Universitaires de Rennes.

- MORTUREUX, M.-Fr. (1984) “La dénomination: approche socio-linguistique”, *Langages*, 76, pp. 95-112.
- PETIOT, G. (1995) “Voile, tchador ou foulard ? Questions de dénomination dans les discours médiatiques”, *Les Carnets du CEDISCOR*, 3, pp. 43-62.
- RODRÍGUEZ PEDREIRA, N. (1999) “Sur le rôle du facteur extra-linguistique dans la sous-catégorisation des adjectifs”, in X. L. Couceiro et al. (eds.), *Homenaxe ó Profesor Camilo Flores Varela*, pp. 332-349, T.1, Servicio de Publicacións da Universidade de Santiago de Compostela.